

Quelles plus-values d'un SAGE pour son territoire dans le cadre post LEMA?

Séminaire SAGE Rédaction LEMA

Montpellier
Jeudi 13 octobre 2011

Gabriel LECAT – DREAL LR



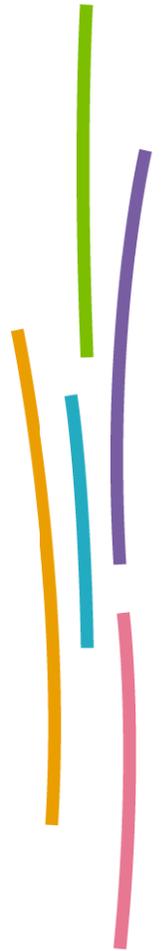
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc Roussillon

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Un SAGE : un outil aux multiples facettes

- Orientation de l'aménagement du territoire :
 - déterminer les moyens de pérenniser ou développer certains usages sans compromettre l'atteinte des objectifs du SDAGE ;
- Planification de la gestion et de l'action :
 - prévoir ce qu'il convient de faire pour atteindre les objectifs du SAGE ;
- Encadrement de certaines décisions, actes et actions dans le domaine de l'eau et de l'aménagement du territoire :
 - réguler ce qui se fait/fera, qu'on ne peut pas prévoir/planifier et qui peut avoir des incidences sur les objectifs du SAGE ;



Un outil d'orientation pour l'aménagement du territoire

- Des enjeux explicites et territorialisés;
- Des choix affirmés et une stratégie expliquée ;
 - Une CLE positionnée, une crédibilité renforcée
- Des orientations & objectifs précis, clairs et explicites;
 - Une appréciation plus aisée des actes qui font obstacle à la réalisation des objectifs;
 - Un changement d'approche plus effectif dans les documents d'aménagement du territoire (préventif / curatif).
- Un pouvoir d'initiative mobilisé (facultés ouvertes par la LEMA sur le contenu du SAGE saisies au regard des enjeux);
 - Une souveraineté de la CLE affirmée & une responsabilité assumée
 - En interne : CLE = véritable Parlement de l'eau (débats animés et participation soutenue)
 - En externe : portée accrue des avis de la CLE;

Un outil de planification de l'action

- Prévoir ce qu'il convient de faire en terme d'organisation et de gestion ;
 - Anticiper les évolutions ;
 - Accompagner les acteurs du territoire ;
 - Adapter la politique de l'eau au contexte et connaissances du BV
 - Favoriser la synergie entre cadre réglementaire et approches contractuelles ;
- Identifier et territorialiser les priorités d'action à entreprendre.
 - Adapter au contexte & connaissances du BV

→ permettre une mise en œuvre de la politique de l'eau plus adaptée et plus cohérente sur le territoire

Un outil d'encadrement de l'imprévisible

- Préciser des objectifs quantifiés et des objectifs explicites de préservation / mise en valeur de certaines fonctions ou milieux dans le PAGD ;
 - Traduire concrètement les objectifs de l'atteinte du bon état et les équilibres de gestion de la ressource par des normes de qualité, flux de rejets, débits, surfaces à préserver, ... et favoriser leur prise en compte dans les décisions publiques et documents d'urbanisme
- Édicter des prescriptions techniques, établir des règles dans certains zonages, acter le partage de la ressource, introduire des règles d'ouverture des vannages dans le Règlement
 - Anticiper et maîtriser les pressions
 - Orienter l'instruction des autorisations au regard des impacts cumulés ;
 - Harmoniser l'instruction dans l'espace

→ se donner les moyens d'une préservation plus effective de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le territoire

Quel investissement par un projet de SAGE de chacune des facettes ?

- Clef de lecture pour interroger la plus-value d'un projet de SAGE pour le territoire ou enrichir contenu d'un SAGE de 1ere génération;
- Déséquilibre au profit de la planification de l'action réduit le SAGE au rôle de simple contrat de milieux
- Ces trois facettes correspondent moins à des parties distinctes qu'à un SAGE structuré comme attendu par la LEMA (L212-3 à 212-11 & R212-46 et R212-47) ;
- Structuration et positionnement du SAGE sous la forme d'objectifs est essentiel pour aboutir à un document équilibré sur les trois facettes.